



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU CSA-IR DPJJ

DÉCLARATION LIMINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026



Monsieur le président,

Avant toute chose, la CGT PJJ a une pensée émue pour les deux mineurs qui se sont suicidés sur les EPM de Lavour et de la Valentine. Cela vient une fois de plus interroger le principe même et la violence de l'incarcération des mineurs, ainsi que leurs conditions de détention.

La détention des mineurs n'a jamais été aussi importante que ces dernières années, alors même que le CJPM devait la faire diminuer. Nous étions pourtant nombreux à l'affirmer avant l'adoption de ce texte mais certains y ont tout de même préféré les aspects sécuritaires.

Notre soutien va aux familles et aux proches de ces deux mineurs, ainsi qu'aux collègues qui sont directement touchés par ces drames.

Alors que l'extrême droite se rapproche dangereusement du pouvoir de ce pays, la CGT PJJ tient à condamner fermement les propos tenus par des policiers municipaux de Carcassonne et la « gestion » de ce dossier par l'édile du rassemblement national.

La banalisation du racisme ou de toute forme de discrimination n'est pas acceptable et de tels comportements doivent être poursuivis en justice au nom de l'exemplarité du service public.

La CGT PJJ continuera de soutenir la libération de la parole des agents qui pourraient subir ce type d'agressions ou qui les rendent publiques.

Force est de constater qu'aujourd'hui à la PJJ, les intentions de lutter contre tout type de discrimination ou de harcèlement ne sont pas suffisamment accompagnées. Nous entendons régulièrement des agents qui ont peur de parler car ils constatent l'absence de protection, voire la menace de sanction pour ceux qui ont osé lancer l'alerte.

Alors que le Service Public est attaqué de toutes parts, les représentants syndicaux qui agissent en contre-pouvoir sont également de plus en plus pris pour cible.

L'extrême droite et ses velléités capitalistes n'ont qu'une obsession : le démantèlement du service public et de la PJJ en particulier, que le gouvernement actuel a déjà commencé. Il est indispensable de défendre nos conquêtes sociales, nos salaires et d'inverser le « fonctionnaire bashing » de plus en plus nauséabond, surtout lorsqu'il vise les agents qui s'attachent à en incarner les valeurs.

La CGT PJJ appelle l'ensemble des agents à se mobiliser le 29 septembre en rejoignant les rassemblements partout en France pour défendre nos salaires et notre Service Public, particulièrement celui de la Justice.

L'ordre du jour de ce CSA a été notamment remanié à la demande de la CGT PJJ et nous saluons l'attention que vous avez portée à nos remarques pour le modifier.

Toutefois, si celui-ci prévoit la présentation d'un projet de vademécum de la « suspension des fonctions », nous déplorons une fois de plus de ne pas avoir été associés à l'établissement de ce document au préalable.

Comme pour la charte de déontologie, nous interrogeons son objectif. Ce vademécum qui ne devrait être qu'une simple transcription de la pratique induit des changements qui auraient de réelles conséquences sur les agents. En systématisant la suspension dans certaines situations, ce texte entraîne un durcissement des règles actuelles. Pourtant, bien que la suspension des fonctions ne soit pas une sanction, elle est vécue comme telle par les agents et sa mise en œuvre nécessite une extrême vigilance et un contrôle renforcé de votre administration.

La suspension n'est pas un acte anodin et ne doit pas être une reconnaissance préalable de culpabilité. Par conséquent, des précautions doivent être prises pour que cela ne devienne pas une sanction disciplinaire déguisée.

Nous rappelons aussi que cette menace est bien souvent brandie face aux collègues qui osent dénoncer des dysfonctionnements dans les services. Son contenu appelle un travail approfondi auquel nous n'avons pas été associés.

Si votre souhait, monsieur le Président, est de faire des instances de dialogue social de véritables temps d'échanges et de construction, votre réflexion et nos apports doivent se faire à la lumière de notre connaissance et perception du terrain dans le débat et la confrontation. La CGT PJJ exige donc que ce sujet fasse l'objet d'un travail de concertation réel et sérieux, auquel les personnes qui siègent en CAP et en conseil de discipline doivent également être associées.

En l'état, il est donc inconcevable de considérer que sa présentation suffit à le valider.

Sur la démarche Repenser le Milieu Ouvert, la CGT PJJ se questionne sur la réelle prise en compte des remontées du terrain. Le document présenté est laconique et surtout bien insuffisant au regard des attentes et des enjeux. Cela est assez irrespectueux pour les agents, pour les représentants des personnels mais aussi pour tous vos collaborateurs en DIR et en DT qui font le travail de remontées depuis des mois.

Dès l'ouverture de cette démarche, vous n'avez eu de cesse de nier le problème principal : celui des moyens et des normes de prises en charge. Vous tentez de faire croire que la difficulté est ailleurs. Vous prétendez faire un effort sur les effectifs de milieu ouvert. Pourtant, les 150 postes que vous affirmez avoir ouverts ne sont que des transferts de postes. Pour preuve, vous renvoyez au dialogue social de proximité la transparence de ces postes, comme pour ne pas assumer vos choix. Si vous aviez réellement conscience de la réalité, vous auriez fait en sorte de défendre plus de 50 créations de postes pour l'année 2027.

Vous vous devez d'expliquer vos avancées et vos projections et d'être à la hauteur de l'enjeu provoqué par le séisme du CJPM qui a modifié fondamentalement le sens des missions, la charge de travail et la bureaucratisation de notre métier aux dépens de l'accompagnement des jeunes. Plus personne ne peut l'ignorer. Il faudra faire un bilan mais peut-être que vous ne serez plus là pour en assumer les conséquences.

Ce sujet, comme les autres à l'ordre du jour, est essentiel car il a des conséquences immédiates sur les ambiances de travail, et en ajoute sur la dérive de cette administration qui agit de façon opaque, qui agit toujours plus de sanctions et de suspicions, en même temps que d'organiser la baisse de moyens pour travailler.

La CGT PJJ est constituée de syndicats de terrain et, forte de ce réseau, elle porte les voix des agents qui cherchent à retrouver le sens de leurs missions dans l'organisation de leur travail.

La CGT PJJ se veut lucide sur les réalités de travail des agents et déplore l'absence de prise en compte de nos alertes. Le lien entre les terrains et la façon dont est pensé l'exercice de nos missions se distend de jour en jour.

Nous siégerons ce jour en CSA avec la ferme intention de permettre la prise en compte de toutes les singularités pour faire évoluer les positions figées de votre administration.